

Adhésion du Rwanda aux Protocoles

La République rwandaise a déposé auprès du Gouvernement suisse, le 19 novembre 1984, un instrument d'adhésion aux Protocoles additionnels I et II du 8 juin 1977.

Conformément à leurs dispositions, les Protocoles entreront en vigueur six mois après la date du dépôt de l'instrument d'adhésion, soit pour la République rwandaise, le 19 mai 1985.

La République rwandaise est le 48^e Etat partie au Protocole I et le 41^e au Protocole II.

Adhésion de Koweït aux Protocoles

L'Etat du Koweït a déposé auprès du Gouvernement suisse, le 17 janvier 1985, un instrument d'adhésion aux Protocoles additionnels I et II du 8 juin 1977.

Conformément à leurs dispositions, les Protocoles entreront en vigueur six mois après la date du dépôt de l'instrument d'adhésion, soit pour l'Etat du Koweït, le 17 juillet 1985.

Le Koweït est le 49^e Etat partie au Protocole I et le 42^e au Protocole II.
